

## PRO ADL en chiffres

### Budget :

Supérieur à 3,5 millions de EURO, toutes les contributions comprises.

### Délai d'exécution :

48 mois (septembre 2005 - décembre 2008).

## Formations

Séjours et bourses en Espagne	66
Séminaires régionaux	3
Cours et Séminaires	50
Cours de langue espagnole et langage juridique	180

## Participants au projet

Juges et procureurs marocains	1579
Juges et procureurs espagnols	220
Juges et procureurs d'autres pays arabes	110

## Résultats durables du PRO ADL

- Réseau Marocain de Coopération Judiciaire.
- Réseau d'Assistance à des Femmes Victimes de Délit.
- Réseau Hispano-arabe des Centres de Formation Juridique.
- Classe Permanente d'Etudes Hispano-arabes.

## Acteurs

Ministère de la Justice de l'Espagne  
Ministère de la Justice du Maroc

Conseil Général du Pouvoir Judiciaire  
Cour Suprême de Justice du Maroc  
Ministère Public  
Ecole Judiciaire  
Instituto Superior de la Magistratura (Marruecos)

Centre d'Etudes Juridiques  
de l'Administration

Agence Espagnole  
de Coopération Internationale

Fondation Internationale et Latino-américaine de  
l'Administration et des Politiques Publiques (FIIAPP)

Gouvernement de l'Andalousie  
Gouvernement des Iles Canaries



INSTITUT  
SUPÉRIEUR  
DE LA  
MAGISTRATURE

## RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DU MAROC 2005 - 2008



## Objetif général

PRO ADL a pour but de contribuer au développement d'un système de justice fiable et indépendant au Maroc, qui soit efficace et accessible. L'activité du projet se concentrera sur deux domaines d'intervention spécifiques : l'amélioration des systèmes de coopération juridique internationale et des mécanismes d'assistance juridique aux personnes se trouvant dans des conditions défavorisées.

## Objetifs spécifiques

**Les mécanismes de Coopération Juridique Internationale fonctionnent de façon efficace et efficiente.**

Afin d'atteindre cet objectif on soutiendra la création du Réseau Marocain de Coopération Juridique Internationale (RMCI) :

Le RMCI est un instrument d'information, de contact et de suivi, destiné à faciliter la réalisation des actes de coopération juridique internationale émis par des juges marocains ou reçus au Maroc, ainsi qu'à favoriser la communication directe entre les autorités judiciaires.

Il s'agit d'une structure articulée comme un réseau déployé dans tout le territoire marocain, formé par un nombre déterminé de juges et de procureurs qui agissent comme points de contact du Réseau. Ses membres sont des assesseurs actifs qui ont pour but de faciliter la coopération judiciaire entre le Maroc et les autres pays, particulièrement avec les États de l'Union Européenne et du Maghreb.



**Le système judiciaire dispose de moyens plus efficaces pour assurer l'assistance juridique des personnes se trouvant dans des conditions défavorisées :**

### Personnes en situation légale de pauvreté

le Projet a pour but d'assurer que le système judiciaire marocain dispose d'information suffisante sur le droit de défense et les modèles comparés d'assistance juridique à personnes en situation de pauvreté légale.

### Femmes

On soutiendra la création du Réseau National d'Assistance aux femmes victimes de délit, afin d'intensifier l'efficacité et l'efficience des mécanismes déjà adoptés par le Ministère de la Justice et le Ministère public du Royaume ainsi que de coordonner l'activité des différentes institutions impliquées dans ce domaine, en mettant l'accent tout spécialement sur les problèmes de violence domestique.



### Mineurs sans protection

Le Projet travaillera étroitement avec l'Observatoire National de Droits de l'Enfant, qui mettra en place, en coordination avec le Projet, un programme de sensibilisation et de formation dans le domaine judiciaire sur la situation et le régime juridique des mineurs sans protection, et plus spécialement leur relation avec les problèmes posés par l'immigration illégale. L'étude de la situation de ces mineurs sera abordée par des groupes de spécialistes espagnols et marocains.

### Cadre pénitentiaire

Le Projet supposera un échange d'expérience et de bonnes pratiques en matière de contrôle judiciaire d'exécution des peines entre les juges et les procureurs espagnols de surveillance pénitentiaire et les organes judiciaires marocains chargés de l'exécution des peines.